Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 8270829
Centre d'intérêt: 230

Charest, Diane.

Prévention de l'abandon prématuré : document de travail / Diane Charest ; [pour la] Direction générale des réseaux. -- Québec : La Direction, 1979 [i.e.] 1980.
14 p. ; 28 cm. -- (Milieux défavorisés. Soutien aux adolescents)

Code: 51-3576. Notes bibliogr. au bas des p.

ISBN 2-550-00681-X

Cote Dewey: 373.12913'09714/C472p Cote LC: LC/145/.C38

Descripteur(s): *Abandon scolaire *Fréquentation scolaire *Prévention *Milieu défavorisé *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Dépistage *Soutien pédagogique

Le document présente les grandes lignes d'un programme de prévention de l'abandon prématuré, programme dont les divers éléments sont exposés plus en détail dans une série de fascicules portant sur: la participation des enseignants, le dépistage des jeunes en situation d'abandon, les interventions. Les objectifs du programme sont: 1. d'offrir aux élèves en situation d'abandon scolaire un support visant soit la réintégration à l'école, soit l'orientation vers le marché du travail; 2. d'agir suffisamment tôt auprès des adolescents pour qu'ils ne se trouvent pas en situation d'abandon.

L'importance d'une sensibilisation et d'une participation des enseignants comme préalable à toute implantation du programme est soulignée et des mécanismes sont prévus à cet égard. Le programme de prévention doit comprendre deux volets: 1. le dépistage des jeunes décrocheurs en puissance (à partir du contrôle des absences, du rendement scolaire, d'un questionnaire d'attitudes, etc.); 2. des interventions préventives et de soutien.

Type de document: d
Notice(s) connexe(s): 8270830, 8270831, 8270832, 8270833, 8270834
Auteur de l'analyse: ar

EDUQ 8270829

ıement du Québec
ɔ de l'Éducation
ɔn générale des réseaux

PRÉVENTION DE L'ABANDON PRÉMATURÉ

MILIEUX DÉFAVORISÉS:
SOUTIEN AUX ADOLESCENTS

Septembre 1979

51-3576

EDUQ 8270829

DOSSIER "MILIEUX DEFAVORISES": SOUTIEN AUX ADOLESCENTS.

PREVENTION DE L'ABANDON PREMATURE

Diane Charest

Direction générale des réseaux

Septembre 1979

Document de travail

Dépôt légal: quatrième trimestre 1979
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-00681-X

AVANT-PROPOS

Par le programme de soutien aux adolescents en milieux défavorisés, plusieurs commissions scolaires ont pu organiser et expérimenter des projets s'attaquant au problème de l'absentéisme et de l'abandon prématuré.

Nous avons eu l'opportunité de retenir de nombreux éléments de ces travaux, d'en faire une synthèse, et nous vous les présentons dans le cadre d'un programme de prévention de l'abandon prématuré.

Nous avons choisi de présenter les éléments de ce programme en plusieurs fascicules afin de pouvoir mieux répondre, nous l'espérons, aux besoins particuliers des personnes qui interviennent dans ces secteurs.

Nous aimerions également que ce problème de l'abandon prématuré, dont les conséquences à long terme sont plus sérieuses dans les milieux défavorisés, puisse être rediscuté au sein des commissions scolaires concernées et dans les diverses tables de rencontres régionales.

DIRECTION GENERALE DES RESEAUX
Equipe "Milieux défavorisés"
JACQUES MILOT, coordonnateur

Nous voulons remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à l'élaboration du programme de prévention de l'abandon prématuré. Nos remerciements s'adressent plus particulièrement au personnel des écoles et des commissions scolaires qui par leur dynamisme ont permis la mise sur pied de projets novateurs dans le domaine de la fréquentation scolaire. Nous voulons également témoigner de notre reconnaissance à monsieur Léo Laroche de la Direction des Politiques et Plans pour le support qu'il nous a accordé tout au long de l'élaboration de ce programme.

LES CAHIERS DU PROGRAMME DE PREVENTION
DE L'ABANDON PREMATURE

PRESENTATION DU PROGRAMME

PREVENTION DE L'ABANDON PREMATURE - CODE 51-3576

LA PARTICIPATION DES ENSEIGNANTS

L'ABANDON SCOLAIRE AU SECONDAIRE - CODE 51-3565

ATELIERS D'INFORMATION - CODE 51-3577

LE DEPISTAGE DES JEUNES EN SITUATION D'ABANDON

LE CONTROLE DES ABSENCES: UN MOYEN DE PREVENTION ET DE DEFISTAGE - CODE 51-3563

LE RENDEMENT SCOLAIRE: UN INDICATEUR PREDICTIF D'UN ABANDON POSSIBLE - CODE 51-3564

L'ECOLE, CA M'INTERESSE - CODES 28-1372 ET 28-1357

LES INTERVENTIONS

GUIDE D'INTERVENTIONS - CODE 51-3575

DEPART DE L'ECOLE, ENTREE SUR LE MARCHE DU TRAVAIL, - CODE 51-3584

TABLE DES MATIERES

PAGES

Introduction ---------- 1

1- Les objectifs du programme ---------- 2

2- Un préalable à l'implantation du programme de prévention de l'abandon prématuré: la particiaption des enseignants. ---------- 4

2.1- L'utilisation de la structure d'encadrement --- 5

2.2- La sensibilisation des enseignants ---------- 7

A- Un document qui propose une typologie des décrocheurs ---------- 7

B- Un document présentant des ateliers d'information et de sensibilisation ---------- 8

3- Les deux volets du programme de prévention: le dépistage et les interventions. ---------- 8

3.1- Le dépistage des jeunes en situation d'abandon 8

A- Un document sur le système de contrôle des absences ---------- 9

B- Un document sur le rendement scolaire ----- 10

C- Le questionnaire "l'école, çà m'intéresse" - 10

3.2- Les interventions ---------- 11

A- Un guide d'interventions ---------- 12

Conclusion ---------- 13

INTRODUCTION

Par ses interventions en milieux défavorisés au niveau secondaire, le ministère de l'Education vise " d'une part à résoudre certains problèmes qui limitent pour les étudiants de milieux défavorisés l'acquisition d'une formation équivalente à celle des autres étudiants et, d'autre part, à accroître l'accessibilité aux études post secondaires".(1)

Or l'abandon scolaire constitue un de ces problèmes qui affectent de façon plus marquée les jeunes issus de milieux socio-économiquement faibles. En effet, ces jeunes constituent un groupe sur-représenté parmi l'ensemble des décrocheurs. Le but du présent document est donc de présenter les principaux aspects d'un programme de prévention de l'abandon prématuré au secondaire. Dans un premier temps nous présenterons les objectifs du programme. Nous traiterons ensuite de la participation des enseignants au programme. Enfin, il sera question des deux volets du programme soit le dépistage des jeunes en situation d'abandon et les interventions proprement dites.

On aura sans doute remarqué que nous avons employé le terme "décrocheur" pour désigner le jeune qui quitte prématurément l'école. Bien que le mot "drop out" soit le plus couramment utilisé, le service des renseignements terminologiques de l'Office de la langue française nous a informé qu'il s'agit d'un anglicisme qui ne doit pas être employé puisqu'il existe un équivalent en français. Dorénavant, nous utiliserons donc le terme décrocheur.

---

(1) Ministère de l'Education, l'Ecole québécoise, Enoncé de politique et plan d'action, chapitre 6, section 6.6.1, p. 79

1.- LES OBJECTIFS DU PROGRAMME.

1.1- Offrir aux élèves en situation d'abandon scolaire un support visant soit la réintégration à l'école, soit leur orientation vers le marché du travail.

Le jeune décrocheur se donne un certain temps de réflexion avant de quitter l'école. Pourtant, il consulte peu ses professeurs ou les services aux étudiants de l'école pour prendre sa décision. Lorsque l'école est avertie de la situation, il est souvent trop tard car il a déjà quitté. Il apparaît donc indispensable de rejoindre ces jeunes alors qu'ils sont encore dans l'école afin de leur offrir le support nécessaire à une prise de décision éclairée.

Ce premier objectif vise donc à inciter l'élève en situation d'abandon à faire un choix: ou bien il quitte l'école vers le marché du travail ou bien il décide de rester à l'école et de s'intégrer à la vie scolaire.

Il est certain que celui qui n'a pas son diplôme d'études secondaires est bien peu outillé pour le marché du travail. Mais lorsque l'école ne peut répondre aux besoins et intérêts du jeune, et qu'ayant analysé sa situation il décide de quitter, l'école se doit de lui assurer un minimum de préparation au marché du travail. Sinon, qui le fera? Rien n'est prévu dans le monde du travail pour assurer la transition avec l'école.

S'il décide de rester à l'école, il peut désirer changer d'orientation ou tout simplement continuer son profil de cours. Qu'importe sa décision, il sera sans doute nécessaire de lui apporter le soutien et le suivi nécessaire afin qu'il persévère dans sa décision. Souvent, sa situation scolaire est peu reluisante: échecs, retards, difficultés avec les professeurs... Une concertation des intervenants apparaît nécessaire pour aider le jeune à surmonter les difficultés rencontrées dans sa réintégration à l'école.

1.2- Agir suffisamment tôt auprès des adolescents pour qu'ils ne se trouvent pas en situation d'abandon.

Compte-tenu de ce que nous connaissons du processus de l'abandon scolaire, il nous apparaît nécessaire d'agir auprès de l'élève avant qu'il ne se trouve en situation réelle d'abandon. En effet, puisque l'abandon est un processus évolutif, c'est-à-dire qui se prépare assez longtemps d'avance, l'école doit développer des stratégies visant à rejoindre le jeune avant que la situation ne soit trop détériorée.

La réalisation de cet objectif implique une sensibilisation des intervenants du milieu scolaire à la problématique de l'abandon, une concertation de tous afin de trouver des moyens susceptibles de rendre l'école plus adaptée aux besoins de tous les jeunes qu'elle reçoit. Cela veut également dire des interventions auprès des élèves présentant certains signes "avant-coureurs" d'un abandon possible ainsi que des actions auprès des parents et du milieu en général.

2.- UN PREALABLE A L'IMPLANTATION DU PROGRAMME DE PREVENTION DE L'ABANDON PREMATURE: LA PARTICIPATION DES ENSEIGNANTS.

Un programme de prévention de l'abandon prématuré ne saurait se réaliser sans la participation des enseignants. En effet, de par sa situation, l'enseignant est dans une position privilégiée pour intervenir rapidement auprès des élèves présentant certaines difficultés (absentéisme, échec, non-motivation ...).

Cette affirmation s'appuie principalement sur l'ensemble des projets menés depuis quelques années dans plusieurs écoles ou commissions scolaires. Ces expérimentations démontrent clairement que si les enseignants ne sont pas impliqués, les interventions restent limitées et difficilement réalisables. Un programme de prévention doit donc viser à la prise en charge par le personnel régulier de l'école des interventions en fréquentation scolaire.

Toutefois, si on désire réellement que la participation des enseignants soit effective, il faut se donner certains moyens pour la concrétiser. Evidemment, toute démarche pour impliquer les enseignants est fortement dépendante du fonctionnement interne de l'école. Il revient donc aux responsables de l'école de déterminer la façon la plus adéquate de préciser "qui fait quoi" dans le domaine de la fréquentation scolaire. Cette clarification des rôles, élaborée et discutée par l'ensemble des intervenants, permet des interventions plus cohérentes et soutenues auprès des jeunes.

On peut identifier deux volets principaux dans le processus d'implication des enseignants. Ce sont

- Le soutien aux élèves par l'utilisation de la la structure d'encadrement existant dans l'école. Dans le cas où une telle structure n'existe pas, il faudra se donner les moyens d'en mettre une sur pied.

- La sensibilisation des enseignants à la problématique de l'absentéisme et de l'abandon scolaire.

Voyons maintenant de façon un peu plus détaillée le contenu de ces deux volets.

2.1- L'utilisation de la structure d'encadrement.

L'utilisation de la structure d'encadrement constitue l'élément clé d'un programme de prévention. Cette affirmation découle de l'expérience acquise dans le cadre de plusieurs projets de soutien aux adolescents. En effet, lorsqu'on s'attaque à un problème endémique tel que l'abandon, on ne peut répondre à ce problème sans impliquer de manière systématique le personnel enseignant de l'école puisque c'est ce dernier qui est en contact constant avec les élèves, qui les connaît et qui est en mesure d'intervenir au fur et à mesure que les problèmes se manifestent.

Le système d'encadrement peut être sous forme de tutorat ou de titulariat. Que ce soit l'une ou l'autre de ces formules qui existe dans l'école, il est nécessaire d'apporter aux tuteurs ou aux titulaires un soutien afin qu'ils soient en mesure de répondre aux besoins des jeunes présentant des problèmes sur le plan de la fréquentation scolaire. La collaboration des services aux étudiants et de la direction est indispensable pour assurer ce soutien.

S'il n'existe aucune structure d'encadrement dans l'école, il est nécessaire de mettre en oeuvre les moyens pour en organiser une. Evidemment, mettre sur pied une structure d'encadrement n'est pas chose facile. Il est nécessaire d'informer les enseignants sur le rôle qu'ils auront à jouer et aussi de les instrumenter. De plus, on peut penser à une instauration progressive du système d'encadrement. Par exemple, dans une première année de fonctionnement, on identifie un ou des secteurs-cibles: un niveau d'enseignement ou les élèves dépistés par le programme de prévention de l'abandon prématuré.

On peut aborder l'organisation d'une structure d'encadrement des élèves par le biais d'un problème vécu dans l'école. Ainsi, dans un certain nombre d'écoles, les interventions menées pour contrer l'abandon scolaire ont servi de "déclencheur" à la mise sur pied d'une structure d'encadrement.

2.2- La sensibilisation des enseignants.

Il est absolument nécessaire d'investir des énergies pour sensibiliser les enseignants si on veut susciter leur participation et ainsi les inciter à "faire quelque chose" pour prévenir l'absentéisme et l'abandon. De l'information sur l'abandon, ses causes, ses conséquences, les moyens de dépistage ainsi que les modes d'interventions préconisés par l'école devront être fournis aux enseignants.

On informera également les enseignants sur le projet se déroulant à l'intérieur de l'école, ses objectifs ainsi que les moyens et ressources dont on dispose. Il faudra également prévoir des mécanismes pour les informer et les associer au déroulement du projet. Si les gens sont informés de ce qui se passe, il devient plus facile pour eux de s'impliquer réellement.

Pour réaliser des activités de sensibilisation auprès des enseignants, le Ministère fournit l'instrumentation suivante:

A- Un document qui propose une typologie des décrocheurs*

Il s'agit d'un document préparé principalement à partir des recherches québécoises sur l'abandon scolaire et qui présente les caractéristiques individuelles, familiales et scolaires des décrocheurs. Ce document vise à fournir aux enseignants une meilleur compréhension du problème ainsi que des éléments pouvant servir au dépistage des jeunes en situation réelle ou virtuelle d'abandon.

---

* Il s'agit du document intitulé: L'abandon scolaire au secondaire, document de travail, septembre 1979.

B- Un document présentant des ateliers d'information et de sensibilisation*

Les thèmes abordés lors de ces ateliers sont à peu près les mêmes que ceux de la typologie avec en complément des données sur la situation de l'école. On insistera également sur la nécessité de l'intervention des enseignants. Ces ateliers peuvent être réalisés auprès de l'ensemble des professeurs d'une école (si le nombre le permet) ou encore auprès d'un groupe-cible.

3.- LES DEUX VOLETS DU PROGRAMME DE PREVENTION: LE DEPISTAGE ET LES INTERVENTIONS.

3.1- Le dépistage des jeunes en situation d'abandon.

Si on veut faire de la prévention, il est indispensable d'identifier la clientèle la plus susceptible d'être touchée par l'abandon scolaire. Les études sur le sujet nous révèlent que les décrocheurs possèdent certaines caractéristiques individuelles, familiales et scolaires.

Toutefois l'école possède peu d'information sur les deux premiers aspects soit les caractéristiques individuelles et familiales de ses étudiants. C'est donc sur les caractéristiques de la carrière scolaire de l'élève que peut davantage s'appuyer l'école pour mettre sur pied des moyens ou même utiliser des moyens déjà existants (par exemple le système de contrôle des absences) pour dépister le plus rapidement possible les élèves en situation d'abandon.

---

* On consultera à ce sujet le document intitulé Ateliers d'information, document de travail, octobre 1979

Il importe que les informations recueillies par le biais d'un ou de plusieurs moyens de dépistage soient regroupées chez un intervenant principal, le tuteur par exemple. Puisque ces informations doivent normalement servir de point de départ pour l'intervention, il est nécessaire que celui qui intervient ait en main toute les données disponibles.

Pour réaliser ce premier volet du programme de prévention, le Ministère fournit l'instrumentation suivante:

A.- Un document sur le système de contrôle des absences.

Ce document s'intitule: "Le contrôle des absences: un moyen de prévention et de dépistage". L'absentéisme apparaissant comme un facteur de prédiction de l'abandon scolaire, il apparaît fort pertinent d'utiliser les données fournies par le système de contrôle des absences pour dépister les jeunes susceptibles de quitter prématurément l'école. Toutefois, pour que ces données soient utilisables , il est nécessaire que le système de contrôle des absences possède certaines caractéristiques. Après avoir décrit ces caractéristiques, il est proposé à l'école de procéder à une analyse de son propre système pour déterminer comment on peut s'en servir comme instrument de dépistage.

En annexe de ce document, nous présentons deux modèles de système de contrôle des absences qui viennent illustrer la théorie élaborée dans la première partie du document.

B.- Un document sur le rendement scolaire.

Il se dégage également des différentes recherches qu'une forte proportion de décrocheurs a connu des difficultés sur le plan du rendement scolaire. Intitulé "Le rendement scolaire: un indicateur prédictif d'un abandon possible", ce document, après avoir cerné les principaux éléments reliés à l'échec scolaire tels que les conséquences de l'échec et les raisons données par les jeunes pour expliquer leurs échecs, propose d'utiliser les données qu'on possède sur le rendement scolaire de l'élève comme un moyen de dépistage. La deuxième partie du document est donc consacrée à la présentation de deux façons de signaler les élèves en situation d'échec.

C.- Le questionnaire: L'école, çà m'intéresse.

Préparé à la Direction des Politiques et Plans du Ministère, le questionnaire "l'école, çà m'intéresse" vise à dépister les élèves susceptibles de quitter prématurément l'école. Le questionnaire est une version adaptée de "School Interest Inventory" de W. C. Cottle. Même si la phase de validation du questionnaire n'est pas complètement terminée, on peut déjà constater qu'il s'avère un bon moyen de prédiction de l'abandon. C'est la raison pour laquelle il est offert dès maintenant aux commissions scolaires.

S'adressant aux élèves de secondaire III, le questionnaire est composé de 95 énoncés rattachés aux trois dimensions suivantes: l'étudiant, la famille et l'école. Il s'agit d'un questionnaire facile à remplir, l'élève n'ayant à choisir qu'entre "vrai" ou "faux" pour chacun des énoncés.

Le questionnaire est également facile à interpréter. La correction s'effectue au moyen d'une grille. Chaque réponse allant dans le sens d'une caractéristique de l'abandon donnant un point, on n'a qu'à additionner le nombre total de points obtenus par un individu pour obtenir le score global. Ainsi plus le résultat d'un étudiant est élevé, plus la probabilité que cet étudiant quitte l'école est grande.

3.2- Les interventions

Le programme propose deux types d'interventions soit: des interventions de soutien auprès des élèves en situation d'abandon et des interventions axées sur la prévention. Les interventions de soutien visent la réalisation du premier objectif du programme. Les activités reliées à ces interventions peuvent être soit individuelles, soit collectives et possiblement une combinaison de l'individuel et du collectif.

Les interventions préventives sont reliées au deuxième objectif du programme. Elles s'adressent à des clientèles-cibles: par exemple, les élèves de secondaire III, les parents des élèves présentant des problèmes d'absentéisme..

Nous croyons que les deux types d'interventions sont complémentaires. En effet, s'il est nécessaire d'investir des énergies dans le sens "préventif", il faut également aider ceux qui vivent le problème.

A.- Un guide d'interventions.

L'instrumentation fournie par le Ministère pour la réalisation de ce deuxième volet du programme est un guide d'interventions qui se définit de la façon suivante: "... un instrument dont l'objectif est de fournir un éventail de possibilités afin d'aider les responsables du programme de prévention à préciser, définir et explorer différents modes d'interventions".

Les deux types d'intervention présentés précédemment sont définis et illustrés par des expériences menées dans différentes commissions scolaires. Des informations sur les instruments disponibles pour réaliser certaines activités (document audio-visuel, brochures...) sont également fournies dans le guide.

CONCLUSION

Le présent document a défini les objectifs généraux du programme de prévention et tracé les lignes directrices de ce programme. Les documents fournis aux commissions scolaires pour la réalisation du programme de prévention sont les suivants:

- Prévention de l'abandon prématuré (document de présentation du programme) - 51-3576
- L'abandon scolaire au secondaire 51-3565
- Ateliers d'information 51-3577
- Le contrôle des absences: un moyen de prévention et de dépistage 51-3563
- Le rendement scolaire: un indicateur prédictif d'un abandon possible 51-3564
- Guide d'interventions 51-3575

Toutefois, il est certain que chaque école qui désire utiliser ce programme devra examiner comment elle peut l'intégrer et l'adapter à son milieu. Soulignons également que tous les documents du programme sont à l'état de document de travail, donc soumis à consultation. Nous espérons que cette consultation permettra d'enrichir et d'améliorer le programme.

Nous espérons également que l'instrumentation fournie incitera les divers intervenants du milieu scolaire à poser des actions en vue d'aider les jeunes vivant des problèmes de fréquentation scolaire.

Achevé d'imprimer à
Québec en avril 1980, sur
les presses du Service des impressions en régie
du Bureau de l'Éditeur officiel
du Québec

Éditeur officiel
du Québec
**Service des
impressions
en régie**

Mars 1980